

# Modalités d'Inscription

## QUELS CRITÈRES D'ADMISSION ?

Le technicien conseil, interlocuteur de votre entreprise, appréciera votre demande d'inscription au regard, notamment :

- du projet de prévention développé dans votre entreprise,
- des conditions de mise en oeuvre des acquis de la formation.

## HÉBERGEMENT

Nos stages sont organisés en externat. Toutefois, l'hébergement peut être envisagé sur certains lieux de stage. Ces renseignements peuvent être obtenus auprès des contacts indiqués sur chaque présentation de stage.

## COMMENT ENVOYER VOTRE CANDIDATURE ?

Pour vous inscrire, il suffit de retourner la demande d'inscription par courrier, par fax ou par internet à :

**CRAM Rhône-Alpes**  
**Service Prévention des Risques Professionnels**  
**26 rue d'Aubigny 69436 Lyon cedex 03**

**Fax : 04 72 91 96 40**  
**E-mail : [preventionrp@cramra.fr](mailto:preventionrp@cramra.fr)**

- une réponse vous sera adressée dans les plus brefs délais, dès réception de votre courrier,
- en cas d'accord, une convention simplifiée de formation vous sera envoyée en deux exemplaires pour signature, avant le début du stage,
- le retour dans nos services de ces deux exemplaires signés, accompagnés du règlement par chèque pour les stages payants, tient lieu de confirmation d'inscription. Une convocation est ensuite adressée à chaque participant,
- A la fin du stage, un exemplaire de la convention simplifiée de formation et une attestation de présence signés par la Cram vous seront remis.

**Téléchargez la fiche d'inscription sur le site CRAM**

**www.cramra.fr**